



**Arrêté collectif portant admission à la certification complémentaire des personnels enseignants du premier et du second degrés en enseignement en langue étrangère (Allemand) dans une discipline non linguistique
Session 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la liste des admis(es) établie après délibération par le jury, en date du 29/04/2026

Arrête :

Article 1 : Il est délivré, aux enseignants titulaires du 2nd degrés dont les noms suivent, une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire enseignement en langue étrangère (Allemand) dans une discipline non linguistique :

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Corps	Discipline
BRUN	Denis	18/04/1972	PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL	Économie-gestion option commerce et vente
D'EURVEILHER	Damien	10/07/2001	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Histoire géographie
MANCHE	Joy	09/06/1986	PROFESSEUR AGRÉGÉ	Histoire géographie

Article 2 : Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 22 mai 2026

La Présidente du jury

Signé

Mme Katharina MUEHLKE

IA-IPR d'allemand Coordination pôle LVER